

Incendie de végétation : Forêt, lande, champ

Vous habitez en bordure

Comment éviter les départs de feu dans la végétation ?

Comment protéger sa maison si un incendie arrive ?

Que faire si vous ne pouvez pas évacuer ?

I- La prévention = Comment éviter l'incendie

1 - Agir pour éviter de mettre le feu

- **Débroussailler votre terrain** dans un rayon minimum de 50 mètres autour de la maison, en coupant la végétation environnante à 6 cm du sol et la remplacer par du gazon rustique si possible.
- **Favoriser les arbres feuillus** de préférence aux résineux qui s'enflamment très facilement. **Laisser un espace dégagé** de 10 mètres entre chaque arbre.
- **Éviter de planter arbres et buissons** à moins de 15 mètres de la maison.
- **Ne pas brûler les déchets** : Les porter en déchetterie, ou les composter
- **Les barbecues à flammes nues** (*charbon de bois et gaz*) seront installés sur un sol sans combustible dans un rayon de 4 mètres (*terrasse, sol bétonné, dallé, ou recouvert de graviers*).
S'il s'agit de barbecue en dur, coiffer le haut de la cheminée avec **de la moustiquaire métallique**. Elle arrêtera toutes les petites braises

volantes. La nettoyer régulièrement avec une brosse et de l'eau, pour qu'elle laisse toujours bien passer la fumée.

Avoir toujours un seau ou arrosoir d'eau, ou un tuyau d'arrosage à proximité du barbecue, **et éteindre le barbecue** après usage. **Ne pas mettre les cendres dans une poubelle**, mais dans un seau métallique, à l'extérieur de la maison et recouvert d'un couvercle. **Attention, l'usage extérieur des barbecues** peut être interdit pendant les périodes de sécheresse.

- **Le coin « fumeurs » sera implanté à l'extérieur sur un sol sans combustible** dans un rayon de 4 mètres, **et équipé d'un cendrier** incombustible avec un couvercle.

- **Installer sa cabane de jardin sur un sol sans végétation dans un rayon de 4 mètres. La construire de préférence en matériaux non combustibles** (*parpaings, palplanches, briques, tôle, ardoise, tuile*) **et à une distance de 8 mètres au moins de la maison (4 mètres au minimum). Si elle est en bois, la peindre à l'extérieur, avec de la peinture (ou du vernis) intumescente non inflammable.** Cette peinture gonfle à la chaleur comme une meringue, formant une croute protectrice, qui empêche au maximum le bois de s'enflammer. **Proscrire les couvertures de toiture en plastique, ou en toile bitumée, qui s'enflammeraient facilement** (*préférer la tôle, l'ardoise, ou la tuile*). Prévoir une aération haute et une basse de 150 cm² au minimum, équipées d'une « grille moustiquaire », pour éviter l'humidité et évacuer les vapeurs de tout liquide inflammable (essence de tondeuse par exemple).

- **Le stockage de combustible** (*bois, bouteilles de gaz, bidons d'essence, etc.*)
Il se fera à **au moins 4 mètres de la maison**, si possible **dans un local incombustible de préférence** (*briques, parpaings, palplanches, béton etc.*), et possédant une bouche de 300 cm² au moins d'aération haute et une identique d'aération basse pour évacuer toute vapeur de fuite.

- **Les cuves de gaz et de fioul** seront de préférence enterrées dans un endroit débroussaillé. **Dans tous les cas, si elles sont aériennes**, il faut qu'elles soient à 8 mètres au moins de la maison, et protégées par un mur périmétrique incombustible supérieur à leur hauteur, sur une surface bétonnée dans un rayon de 4 mètres autour du mur. La porte d'accès sera au minimum « coupe-feu ½ heure (*EI 30 en norme européenne*). On peut y mettre un toit, lui-même incombustible, mais il faudra dans ce cas prévoir des aérations hautes et basses (*1 basse au minimum, dans le mur de façade, une haute au minimum, dans le mur opposé*).

- **Lors de vos travaux de bricolage ou de jardinage en plein air, attention aux étincelles** (*meulage, soudure, tronçonnage, débroussaillage, motoculture, tonte d'herbe, perçage, etc.*).

- *Avoir toujours avec vous une pelle, + un arrosoir de 10 litres d'eau, un tuyau d'arrosage, ou un extincteur pour arrêter tout départ de feu. Tout objet en fer ou en acier qui tourne ou est fortement agité, peut produire des étincelles au contact d'une pierre, et mettre le feu à une végétation très sèche. Les pots d'échappement très chauds de moteurs thermiques y compris de véhicules également.*

- **Si vous tirez un petit feu d'artifice d'agrément en vente libre, de catégorie F1 ou F2.** La catégorie F3 est en vente libre aux personnes majeures, mais nécessite de plus importantes mesures de sécurité, et de plus grands espaces de tir dégagés (terrain de 80 mètres X 80 mètres au minimum). La catégorie F4 est réservée aux professionnels certifiés FAT2 :
 - **1. Vérifier que cela ne soit pas interdit par arrêté préfectoral ou municipal** (*cas de sécheresse, zone rouge, etc.. Se renseigner à la mairie, voire à la préfecture 2 semaines avant, et la veille du tir.*)
 - **2. Effectuer le tir depuis une zone dégagée de tout combustible** (*Résineux, buisson, bois, paille, foin, véhicules, etc.*), **et herbe coupée rase et mouillée.**

- **3. Respecter rigoureusement les consignes de sécurité indiquées sur le produit, et doubler la distance de sécurité minimum préconisée vis à vis des spectateurs, des habitations et tout point facilement inflammable.**
- **4. S'équiper d'une pelle, un tuyau d'arrosage, et 4 seaux d'eau ou arrosoirs de 10 litres** pour éventuellement éteindre des braises retombées assez loin, ainsi qu'une échelle (*un artifice peut accidentellement retomber sur un toit*).
- **5. Demander à au moins 4 personnes en bonne condition physique, de surveiller** et intervenir en cas de départ de feu
- **6. Tir terminé, noyer abondamment à l'eau** tous les résidus de feu d'artifice, y compris les feux qui ne seraient pas partis, **et effectuer une ronde de contrôle de l'environnement** immédiatement après le tir, et ½ heure après.

2- Comment préparer sa maison pour qu'elle résiste au passage de l'incendie en plus des mesures de prévention ci-dessus ?

- **Peindre toute partie en bois de la maison, située à l'extérieur** (*volets, portes, dépassement de poutre de charpente à l'extérieur, cache-moineau, bardage, bardeau, voire les murs de la maison si elle est en bois*) et toute poutre métallique extérieure, **avec de la peinture (ou du vernis) spéciale non inflammable intumescence**. *On trouve tous les fabricants sur internet.*

Cette peinture gonfle sous l'action de la chaleur, formant une « meringue », qui empêche l'élément peint de s'enflammer, ou de se plier comme les poutrelles métalliques. La couverture de votre maison doit être non-inflammable (*tuiles, ardoises, tôle....*)

Il est possible aussi de recouvrir les éléments combustibles d'une couche de 5cm de plâtre, de béton, voire de panneaux minéraux non-combustibles. Le plâtre sensible à la pluie, sera utilisé uniquement pour un élément à l'abri.

Pour les conduits de gouttières en PVC, il faut les choisir certifiées non-inflammables (*ancien classement M1, B en norme européenne*). Le mieux reste la tôle galvanisée, pour sa non-inflammabilité.

- **Proscrire les portes et volets périmétriques en PVC, qui pourraient fondre avec la chaleur.** Choisir des portes en bois massif de 40 mm

d'épaisseur, ou métalliques de la même épaisseur en exigeant dans ce cas, que la porte soit au minimum certifiée pare-flamme ¼ d'heure.

- **Équiper toute fenêtre de la maison, de volets en bois massif de 28 mm d'épaisseur au moins** ou en métal, peints à la peinture non inflammable intumescente.
- **Installer un tuyau d'arrosage à l'intérieur de la maison**, branché en permanence sur un robinet alimenté en eau sous pression, **et permettant d'accéder en tout point**, même dans le grenier pour refroidir et éteindre un départ de feu.
- **S'équiper aussi de 2 extincteurs 6 litres à eau + additif**, pour le cas où l'alimentation en eau de ville serait interrompue par l'incendie.

Conception d'un dispositif actif de protection de la maison pour les bâtiments situés dans une zone fortement boisée, en particulier par des arbres résineux (*pins, sapins, etc.*)

Installer un ensemble de tourniquets d'arrosage en métal, autour de la maison, alimentés en eau par une même conduite enterrée, suffisamment dimensionnée pour assurer 2,5 bars de pression dynamique à l'ensemble de l'installation, et un débit de 12 litres d'eau à la minute à chaque tourniquet.

Disposer 1 arroseur tous les 4 mètres, à 2,5 mètres des murs périmétriques de la maison, le tout alimenté en eau par une pompe électrique sur batteries, et une citerne d'eau de pluie protégée du feu (*l'enterrer est idéal car cela la protège du feu et du gel*) de 2 m³ au minimum pour tenir 10 minutes au moins. Un arrêt automatique de la pompe stoppera son fonctionnement dès qu'il n'y a plus d'eau.

En cas d'évacuation, ou si vous vous réfugiez dans la maison, mettez la pompe en marche dès que le feu est à proximité de la maison. Les tourniquets arroseront la zone de pourtour du bâtiment, refroidissant l'atmosphère et éteignant braises, brandons volants, et projections de pommes de pin en feu.

Si une piscine est présente dans votre jardin, vous pouvez acquérir une petite motopompe débitant 15 m³ d'eau par heure sous 3,5 bars au minimum, avec 20 mètres de tuyau au minimum et une lance d'incendie. Cela vous permettra de pomper l'eau de la piscine pour mouiller votre terrain et votre maison en cas d'arrivée de l'incendie sans possibilité d'évacuation. **Par ailleurs**

les pompiers pourront s'alimenter en eau dans votre piscine pour protéger la maison et son environnement.

II- Que faire si un incendie de végétation arrive chez vous et menace votre habitation ?

1-Prévenir les sapeurs-pompiers (Tel 18 ou 112)

Si les services de secours se présentent chez vous et vous demandent d'évacuer, fermer portes et volets et évacuer immédiatement, par le chemin qu'ils indiquent même si vous ne pensez pas être réellement en danger.

2-Les secours ne sont pas arrivés, et il est impossible d'évacuer (*route rendue impraticable par la fumée ou les flammes, vent fort poussant le feu rapidement vers votre position etc.*).

L'incendie passera autour de votre maison rapidement en quelques minutes (5 à 7 environ). Si la maison résiste au feu le temps de son passage, elle sera un refuge efficace, et ne brûlera pas.

Comportement à avoir en cas d'impossibilité d'évacuation (*le feu se rapproche très vite, le vent pousse rapidement le feu vers la route d'évacuation, la fumée supprime la vision et rend l'air irrespirable*):

- **1. Rentrer tout véhicule dans le garage de la maison, ou l'éloigner de l'habitation** (8 mètres au minimum) et dans ce cas, le recouvrir si

possible d'une bâche ignifugée. *(Elles se vendent comme bâche pour éteindre une voiture en la recouvrant entièrement).*

- **2. Se réfugier dans la maison et fermer portes, volets, fenêtres et conduit de cheminée si vous avez un foyer ouvert. Arrêter la VMC** qui pourrait aspirer de la fumée.
- **3. Prévenir les pompiers** *(tel 18 ou 112)*, que vous êtes réfugiés dans votre maison en précisant son adresse exacte. Vous pouvez prévoir une consigne écrite pour les actions à mener, et l'adresse exacte de votre habitation, souvent compliquée en campagne *(lieu-dit, commune, endroit remarquable, etc.)* surtout si vous louez ou prêtez votre habitation l'été.
- **4. Calfeutrer avec des serpillières ou tissus mouillés le bas des portes,** les bouches d'aération de la maison et l'aération des fenêtres si elles en possèdent.
- **5. Remplir d'eau tout récipient de la maison rapidement** *(seau, arrosoir, casserole, marmite, etc.)*, pour avoir la possibilité d'éteindre ou refroidir portes et fenêtres si nécessaire, car le feu coupera peut-être l'alimentation en eau de ville des robinets de la maison quand il sera là.
- **6. Contrôler visuellement en permanence les pièces qui ont des fenêtres** sur l'extérieur du bâtiment, pour vérifier l'efficacité des volets et des fenêtres. Refroidir avec de l'eau et calfeutrer avec un linge mouillé au cas où il y aurait un petit passage de fumée. *Jeter un œil dans le grenier, s'il existe. La présence d'un tuyau d'arrosage interne à la maison, facilite grandement les choses si l'alimentation en eau n'est pas interrompue.*
- **7. Si un peu de fumée est rentré dans la maison, baissez-vous,** l'air frais est près du sol. **Couvrez-vous le visage d'un linge humide pour faciliter votre respiration.**
- **8. Rassurer les personnes présentes ; le feu passe autour de la maison en quelques minutes** *(5 à 7 minutes en général).* **Ouvrir la porte avec prudence au bout de 10 minutes** et si l'air est redevenu respirable, sortez éteindre éventuellement les petits foyers résiduels autour du bâtiment.

- **9. Retéléphoner aux pompiers pour dire que le feu est passé et que vous êtes sains et saufs.** Cela évitera de les mobiliser pour votre sauvetage si ce n'est plus nécessaire.

- **10. Demander l'autorisation des secours, si vous voulez quitter la maison.** La route peut avoir été rendue impraticable par le passage de l'incendie

© Alain Parbeau